

# Insee Informations Rapides



28 mars 2019

N° 2019-84

Les salaires dans la fonction publique - année 2017

**En 2017, le salaire net moyen dans la fonction publique augmente de 0,9 % en euros constants.**

*Le salaire moyen augmente dans les trois versants de la fonction publique*

Fin 2017, la fonction publique emploie 5,7 millions d'agents – fonctionnaires, contractuels, et autres statuts (y compris bénéficiaires de contrats aidés).

Dans l'ensemble de la fonction publique, tous statuts confondus (hors militaires, assistants maternels, internes et externes des hôpitaux et apprentis), le salaire net moyen en équivalent temps plein (EQTP) est de 2 280 euros par mois en 2017. Il augmente de 1,9 % en euros courants entre 2016 et 2017 (après +0,6 % entre 2015 et 2016). Cette hausse reflète les progressions salariales individuelles mais aussi les variations de la structure d'emploi dans la fonction publique, notamment en termes de statut (par exemple la baisse du nombre de contrats aidés) et du fait des départs à la retraite et des recrutements. En 2017, les salaires sont soutenus par les augmentations de la valeur du point d'indice (effet en année pleine de la hausse de 0,6 % en juillet 2016 puis de celle de 0,6 % en février 2017), ainsi que par la poursuite de l'application du protocole relatif aux parcours professionnels, aux carrières et aux rémunérations de la fonction publique (PPCR) pour les fonctionnaires.

Compte tenu de l'inflation, le salaire net moyen croît en 2017 de 0,9 % en euros constants (après +0,4 % en 2016). Le salaire brut moyen augmente quant à lui de 1,2 % en euros constants. L'écart entre les deux évolutions s'explique en particulier par l'augmentation des taux de cotisations salariales de retraite de l'ensemble des agents de la fonction publique notamment au titre de la réforme des retraites de 2010 pour les fonctionnaires.

Dans la fonction publique de l'État (FPE) au sein des ministères ou des établissements publics nationaux, le salaire net moyen en EQTP augmente de 1,1 % en euros constants. Il atteint en moyenne 2 560 euros par mois en 2017.

Dans la fonction publique territoriale (FPT), le salaire net moyen en EQTP progresse de 1,0 % en euros constants et s'élève à 1 940 euros par mois.

Dans la fonction publique hospitalière (FPH), qui regroupe les personnels des hôpitaux et des établissements médico-sociaux, le salaire net moyen en EQTP croît de 0,3 % en euros constants. Il atteint 2 290 euros par mois en 2017.

## Salaire mensuel moyen en EQTP

(niveaux en euros)

|                                             | Niveau 2017 (p) | Évolution entre 2015 et 2016 (%) |                 | Évolution entre 2016 et 2017 (%) |                     |
|---------------------------------------------|-----------------|----------------------------------|-----------------|----------------------------------|---------------------|
|                                             |                 | euros courants                   | euros constants | euros courants (p)               | euros constants (p) |
| <b>Ensemble de la Fonction publique</b>     |                 |                                  |                 |                                  |                     |
| Brut                                        | 2780            | 0,9                              | 0,8             | 2,2                              | 1,2                 |
| Net                                         | 2280            | 0,6                              | 0,4             | 1,9                              | 0,9                 |
| <b>Fonction publique de l'État – FPE</b>    |                 |                                  |                 |                                  |                     |
| Brut                                        | 3130            | 0,9                              | 0,7             | 2,4                              | 1,4                 |
| Net                                         | 2560            | 0,5                              | 0,3             | 2,1                              | 1,1                 |
| <b>Fonction publique territoriale – FPT</b> |                 |                                  |                 |                                  |                     |
| Brut                                        | 2360            | 0,9                              | 0,8             | 2,4                              | 1,4                 |
| Net                                         | 1940            | 0,6                              | 0,4             | 2,1                              | 1,0                 |
| <b>Fonction publique hospitalière – FPH</b> |                 |                                  |                 |                                  |                     |
| Brut                                        | 2780            | 1,0                              | 0,8             | 1,7                              | 0,7                 |
| Net                                         | 2290            | 0,6                              | 0,4             | 1,3                              | 0,3                 |

(p) les données 2017 sont provisoires

Note : les évolutions en euros constants sont calculées par rapport à l'inflation y compris tabac.

Champ : France (hors Mayotte), hors militaires, assistants maternels, internes et externes des hôpitaux et apprentis ; y compris bénéficiaires de contrats aidés ; en équivalent temps plein.

Source : Insee, Siasp.

Les écarts de niveaux salariaux entre les trois versants résultent principalement des différences de structure en termes de catégorie hiérarchique, de statut et de type d'emploi occupé. Ainsi, dans la FPE, six agents sur dix appartiennent à la catégorie A, contre trois sur dix dans la FPH et un sur dix dans la FPT. À l'inverse, les trois quarts des agents de la FPT et la moitié de ceux de la FPH sont de catégorie C contre près d'un agent sur cinq dans la FPE.

## *En 2017, la rémunération moyenne des personnes en place dans la fonction publique augmente de 1,9 % en euros constants*

La rémunération moyenne des personnes en place (RMPP) mesure l'évolution moyenne de la rémunération des agents présents deux années consécutives. Elle reflète donc les évolutions de salaires au niveau individuel, dont les effets de carrière liés à l'ancienneté. Cet indicateur porte sur un champ excluant les entrants et les sortants et se limitant aux agents présents la totalité des deux années chez le même employeur et avec la même quotité de travail. Il concerne près de deux tiers des agents, compte tenu de l'importance des mouvements de main-d'œuvre (entrées dans la fonction publique, sorties, changements d'employeur) et des changements de quotité de travail.

En 2017, dans l'ensemble de la fonction publique, la RMPP nette augmente de 1,9 % en euros constants (après +1,5 % en 2016). Elle augmente dans chaque versant de la fonction publique : + 2,4 % dans la FPE, + 1,8 % dans la FPT et + 1,3 % dans la FPH.

### Rémunération moyenne des personnes en place

|                                             | Évolution entre 2015 et 2016 (%) |                 | Évolution entre 2016 et 2017 (%) |                     |
|---------------------------------------------|----------------------------------|-----------------|----------------------------------|---------------------|
|                                             | euros courants                   | euros constants | euros courants (p)               | euros constants (p) |
| <b>Ensemble de la Fonction publique</b>     |                                  |                 |                                  |                     |
| Brut                                        | 2,0                              | 1,8             | 3,3                              | 2,3                 |
| Net                                         | 1,6                              | 1,5             | 3,0                              | 1,9                 |
| <b>Fonction publique de l'État – FPE</b>    |                                  |                 |                                  |                     |
| Brut                                        | 2,3                              | 2,1             | 3,8                              | 2,7                 |
| Net                                         | 1,9                              | 1,7             | 3,4                              | 2,4                 |
| <b>Fonction publique territoriale – FPT</b> |                                  |                 |                                  |                     |
| Brut                                        | 1,7                              | 1,5             | 3,2                              | 2,1                 |
| Net                                         | 1,3                              | 1,1             | 2,8                              | 1,8                 |
| <b>Fonction publique hospitalière – FPH</b> |                                  |                 |                                  |                     |
| Brut                                        | 2,0                              | 1,8             | 2,7                              | 1,6                 |
| Net                                         | 1,7                              | 1,5             | 2,3                              | 1,3                 |

(p) les données 2017 sont provisoires

Note : les évolutions en euros constants sont calculées par rapport à l'inflation y compris tabac.

Champ : France (hors Mayotte), hors militaires, assistants maternels, internes et externes des hôpitaux et apprentis ; y compris bénéficiaires de contrats aidés ; en équivalent temps plein.

Source : Insee, Siasp.

### Révisions

Par rapport à la précédente publication dans l'Informations Rapides n°78 du 23 mars 2018, les apprentis sont désormais exclus du champ de suivi des salaires pour tous les versants de la fonction publique. Les salaires mensuels moyens 2016 dans la FPH et la FPE, ainsi que dans l'ensemble de la fonction publique, ont été légèrement révisés. En particulier, les évolutions des salaires bruts en euros constants dans ces versants sont rehaussées de 0,1 point. Les salaires dans la FPT sont inchangés.

### Pour en savoir plus

Le champ de suivi des salaires dans les trois versants de la fonction publique couvre les fonctionnaires, les contractuels, les vacataires et les agents de catégorie ou statut particuliers (médecins, ouvriers d'État, enseignants des établissements privés sous contrat, etc.) ainsi que les bénéficiaires de contrats aidés. En sont exclus les militaires, assistants maternels et familiaux, les apprentis ainsi que les internes et externes des hôpitaux.

Les évolutions **en euros constants** sont calculées par rapport à l'évolution de l'indice des prix à la consommation y compris tabac. Cet indice augmente de 0,18 % en 2016 et de 1,03 % en 2017.

Le **salaire en équivalent temps plein (EQTP)** est un salaire converti à un temps plein pendant toute l'année, quel que soit le volume de travail effectif. Par exemple, pour un agent ayant occupé un poste de travail durant six mois à 80 % et ayant perçu au total 10 000 euros, le salaire en EQTP est de  $10\ 000/(0,5 \times 0,8) = 25\ 000$  euros par an. Pour calculer le salaire moyen en EQTP, tous les postes y compris ceux à temps partiel sont pris en compte au prorata de leur volume de travail effectif (soit  $0,5 \times 0,8 = 0,4$  EQTP dans l'exemple précédent).

Le **salaire net (de prélevements sociaux)** est le salaire que perçoit effectivement le salarié avant prélèvement de l'impôt sur le revenu. Il s'obtient en retranchant du salaire brut les cotisations sociales salariales, la contribution sociale généralisée (CSG) et la contribution au remboursement de la dette sociale (CRDS). Dans la source « Système d'information sur les agents des services publics » (Siasp), le salaire net est calculé à partir du salaire net fiscal.

La **rémunération moyenne des personnes en place (RMPP)** est le salaire moyen en EQTP des seules personnes présentes deux années complètes (24 mois consécutifs) chez le même employeur et ayant la même quotité de temps de travail les deux années (le nombre d'heures supplémentaires rémunérées pouvant toutefois varier d'une année sur l'autre).

Prochaine publication en mars 2020

Contact presse : bureau-de-presse@insee.fr

Suivez-nous aussi sur Twitter @InseeFr : [twitter.com/InseeFr](https://twitter.com/InseeFr)



Institut national de la statistique et des études économiques

88 avenue Verdier, 92541 Montrouge Cedex

Directeur de la publication : Jean-Luc Tavernier

ISSN 0151-1475